



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE-ORIENTATIONS 2018

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précise que le DOB doit présenter, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses et des éléments constitutifs des effectifs en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **CONFIRME** la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2018 lors de la séance du 20 décembre 2017, ce dernier étant basé sur un rapport d'orientations remis aux élus 5 jours avant le comité syndical.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Loudéac, le 20 décembre 2017
Le Président
Thierry BURLLOT



COMITE SYNDICAL N°5/2017

LE 20 DECEMBRE 2017

Convocation du 07 décembre 2017

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-sept le vingt décembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Loudéac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Thierry BURLLOT**

	PRESENTS	VOTANTS
Membres titulaires	20	20
Membres suppléants	3	3
Procuration		
	23	23

SECRETARE DE SEANCE : YVON LE JAN

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	Présent	SUPPLEE PAR
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent	
	THOMAS	Gilles	Présent	
	COUPÉ	Christian		Michel HESRY
	LE CAM	Pierrick	Présent	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	Présent	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent	
LAMBALLE TERRE ET MER	MEGRET	Jean	Présent	
	BARBO	Jean-Luc	Présent	
	ANDRIEUX	Thierry	Présent	
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane		
	DUBOS	Jean Luc		
	LEMOINE	Yves		
	NABUCET	Daniel		Jean-Pierre OMNES
	BRIENS	Jean-Pierre	Présent	
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie		
	BURLLOT	Thierry	Présent	
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent	
	QUELEN	Marcel		
	LESAGE	Hugues		
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	BLANCHARD	Claude	Présent	
	BOULDÉ	Marie-France	Présent	
	BERTRAND	Jean-Luc	Présent	
	HINAULT	Michel		
	RAOULT	Maryse		
	BEUZIT	Bruno	Présent	
	RAULT	André		
	LOYER	Jean-Yves		
	ARTUR	Joseph		
	PRIDO	Pascal		
	LE MAITRE	Christian	Présent	
	SERANDOUR	Marcel	Présent	
	DARCHE	Patrice		
	LE FUR	Françoise	Présent	
GUIGNARD	Thibault		Michel JOUAN	
DINAN AGGLOMERATION	RAMARD	Dominique		
	LAYEC	Claude	Présent	